

2026

janvier



Credit - Yoan Larnat

Pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap en Martinique

Sommaire

Méthodologie et définitions

p.4-5

1

2

Contexte

Les acteurs

p. 6-7

Etat des lieux de la pratique

Scolaire

Loisirs

Santé

p.8-17

3

4

Accès à la pratique

Equipements

Financements

Encadrement / Formation

Pistes de réflexion

p.24-27

5

p. 18-23

Introduction

Il y a 20 ans, le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, connue également sous le nom de “Loi Handicap”, est adoptée. Elle est fondée sur les principes généraux de non-discrimination et de libre choix de son projet de vie par chacun. Elle a permis de renforcer les droits des personnes en situation de handicap en France et pose plusieurs grands principes dont le droit à l'égalité des chances, l'accessibilité universelle et la participation à la vie citoyenne.

Il y a un an, les jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris ont été l'occasion d'encourager le déploiement de la pratique d'activité physique et sportive pour tous, en particulier des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour le champ de l'autonomie. C'est une dimension essentielle de l'héritage des jeux comme en témoigne le plan Héritage 2024. Nous pourrions également citer les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé sur la pratique physique des personnes âgées et des adultes en situation de handicap ainsi que la Loi de 2022 visant à démocratiser le sport, pour justifier les raisons de la réalisation de cette étude sur le territoire de la Martinique.

En effet, toutes les parties prenantes de l'inclusion, de la santé et du sport s'accordent sur l'importance de développer une offre d'activité physique adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou vieillissantes. Cette dynamique, très présente en Martinique, demande à pouvoir s'appuyer sur des données objectivées pour proposer un état des lieux et une aide à la décision.

Cette étude tente d'y répondre à partir des éléments collectés au plus près des acteurs territoriaux.



Méthodologie

- ◉ **Recherches bibliographiques territoriales et nationales sur la thématique :**
Textes réglementaires, études, rapports d'activités.
- ◉ **Collecte de données à partir de bases existantes** sur le territoire et/ou au niveau national :
Extractions fournies par les partenaires de leurs bases "métier", récupération de données présentées dans les rapports d'activité et d'enquêtes menées par les partenaires.
- ◉ **Collecte de données complémentaires** via l'élaboration d'un questionnaire à partir des besoins non couverts par les données existantes.
Diffusion auprès des structures et organismes recevant du public en situation de handicap.
- ◉ **Traitement et analyse des données qualitatives et quantitatives :**
Données chiffrées, bonnes pratiques.
- ◉ **Mise en place d'un Comité de Pilotage** réuni 5 fois au cours de l'étude.
Réunions techniques intermédiaires.

Nos partenaires

Académie de Martinique - Agence Régionale de Santé Martinique - Collectivité Territoriale de Martinique - MMPH - Comité Régional Handisport de Martinique - Ligue de Martinique du Sport Adapté - USEP Martinique - UNSS Martinique - CTOSMA - Associations

Le Handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes définit le handicap comme *"toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant"*.

L'étude s'intéresse à la pratique physique ou sportive des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur l'approche complémentaire proposée par l'Insee. La personne en situation de handicap est considérée comme telle si elle répond à l'une des trois approches :

- handicap ressenti : tel que la personne le vit et le déclare,
- handicap identifié : le fait de présenter un caractère manifeste de handicap, tel que fauteuil roulant ou cécité,
- handicap reconnu : par une administration civile ou militaire, le versement d'une allocation spécifique, etc...

Les Publics

Au regard des difficultés d'accès directes à la personne en situation de handicap, l'étude est menée en direction des structures accueillant ce public.

Ce choix méthodologique permet d'obtenir des informations sur les structures accueillantes mais également sur les personnes concernées. Il est proposé une typologie propre aux besoins de l'étude pour expliquer les méthodes de collecte des données et les pistes de réflexion en lien avec les problématiques soulevées.

Public CAPTÉ

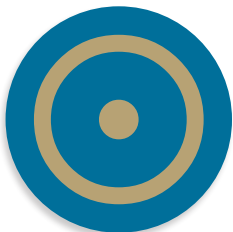


Ce sont les personnes en situation de handicap qui sont accueillies dans une institution publique (**établissements scolaires**) ou une structure privée référencée dédiée à la prise en charge ou à l'accompagnement de leur handicap (**établissements sociaux et médico-sociaux, associations dédiées à certains handicaps, ...**).

Elles viennent tout au long de l'année dans ces structures. Ces organismes sont en capacité de leur proposer une pratique physique ou sportive régulière car celle-ci est inscrite dans le programme d'accompagnement/d'enseignement.

Les structures peuvent répondre à nos questions sur ces publics et ces pratiques.

Public VOLONTAIRE



Ce sont les personnes en situation de handicap qui ont une démarche volontaire vers une structure pour pratiquer une activité physique de loisirs ou sportive : Accueils Collectifs de Mineurs, Associations Sportives, Maisons Sport Santé, ...

Elles viennent occasionnellement ou régulièrement dans ces structures. Celles-ci leur proposent une activité physique adaptée ou non et pourront répondre à nos questions sur ces publics et les pratiques proposées.

Public NON CAPTÉ



Ce sont les personnes en situation de handicap qui ont peut-être une activité physique mais qu'il n'est pas possible de caractériser car ils ne sont pas "recensés" dans les deux catégories précédentes.

La confidentialité ou l'absence de données de contact ne nous permettent pas de les joindre directement.

2

Contexte

2025 c'est

20 ans

de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes.

1 an

après les JOP de Paris 2024

Un engouement très fort pour les jeux paralympiques sur le moment et un héritage à construire.

Les Acteurs de la Santé et du Handicap

L'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Elle recommande pour les personnes âgées et les adultes en situation de handicap de réaliser au moins entre deux heures et demie et cinq heures d'activité physique modérée et entre une heure et demie et deux heures et demie d'activité physique soutenue par semaine si les capacités de la personne le lui permettent. L'OMS conseille en outre des activités complémentaires centrées sur le renforcement musculaire et sur l'équilibre. Elle recommande par ailleurs aux enfants en situation de handicap de réaliser au moins une heure d'activité physique modérée par jour si possible. Il convient de souligner de manière générale qu'une activité physique modérée vaut mieux qu'une absence d'activité.

La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005

Celle-ci apporte un cadre législatif précis en rendant obligatoire l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de leur citoyenneté parmi lesquels l'accès aux pratiques sportives et aux activités physiques de leur choix pour les personnes handicapées.

La Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022

Elle vise à démocratiser le sport en France et introduit notamment :

- L'élargissement de la prescription d'activité physique et sportive aux personnes atteintes de maladie chronique, en affection de longue durée, à risque ou en perte d'autonomie par tout médecin intervenant dans la prise en charge ;
- La désignation d'un référent pour l'APS dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ;
- Le développement de l'APS et le droit à l'information des bénéficiaires comme une des missions d'intérêt général de l'action sociale et médico-sociale ;
- La possibilité pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'établir un plan sportif local pour le développement de l'APS sur leur territoire. Ces plans doivent intégrer une réflexion sur le sport adapté, le handisport et la pratique sportive féminine mais aussi favoriser les initiatives locales et la coopération entre acteurs issus notamment des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et sportifs ;
- Une définition des Maisons Sport Santé et de leurs missions d'accueil, d'information, de mise en réseau et de formation.

L'instruction interministérielle DGCS/SD3A/SD3B/DS1A/2024/20 du 29 février 2024

Son objet est le développement de l'activité physique et sportive des personnes âgées et en situation de handicap en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Le renforcement de l'APS, levier phare du maintien de l'autonomie et de la prévention de la perte d'autonomie, constitue un axe majeur des politiques en faveur des Personnes Agées et Personnes en Situation de Handicap. C'est également un facteur clé d'inclusion et de préservation des liens sociaux. Elle contribue à la prévention et à la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles (comme le diabète, les cancers, les pathologies cardiovasculaires, etc.), des risques de chute, des troubles cognitifs et des syndromes de dépression ou d'anxiété. Elle améliore l'équilibre, la musculation, le sommeil, les fonctions cognitives et physiques, la confiance en soi et en ses capacités. Elle peut être enfin vecteur de convivialité.

Les Acteurs du sport

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

Selon les termes de sa charte éthique : *“la pratique d’une activité physique et sportive est possible et souhaitable pour les personnes en situation de handicap. Elle nécessite une prise en compte différenciée, en fonction des besoins particuliers de chacun-e, afin qu’elle ne puisse, en aucun cas, constituer un risque physique ou psychique pour elle-même. Elle doit être un facteur de bien-être physique, psychique et social. Elle doit conduire l’individu à mieux mesurer ses propres capacités, à se fixer des objectifs, et constitue un appui dans l’autonomisation des personnes. Elle doit permettre à chaque individu de ne plus faire du handicap l’élément central de son identité et ainsi amener la société à ne plus percevoir le handicap comme la caractéristique première d’une personne.”*

Les Maisons Sport Santé (MSS)

Le Ministère des Sports et le Ministère de la Santé ont créé le programme des Maisons Sport-Santé (MSS) en 2019. Les Maisons Sport Santé, constituées de professionnels de la santé et du sport, ont pour but de prendre en charge et d’accompagner les publics vers une pratique d’activité physique durable, grâce à des programmes sport-santé personnalisés.

Réunies dans un réseau national du sport-santé et identifiées sur l’ensemble du territoire, les Maisons Sport Santé représentent une grande variété de structures : collectivités territoriales, centres hospitaliers, associations sportives, établissements publics, espaces digitalisés ou encore structures itinérantes.

Les éducateurs en Activité Physique Adaptée et Santé (APAS)

Ils interviennent auprès de tout individu dont les aptitudes physiques, psychologiques, ou sociales réduisent la participation individuelle et collective et la capacité à avoir une activité physique. Ils s’adressent de ce fait aux personnes en situation de handicap, aux personnes vivant avec une maladie chronique, aux personnes ayant des difficultés d’insertion sociale et aux personnes supportant les contraintes du vieillissement. Ils interviennent dans des conditions techniques, matérielles, règlementaires et motivationnelles adaptées à la situation, la sécurité et l’adhésion de l’individu, et ce grâce aux évaluations qu’ils mettent en œuvre avant d’intervenir. Ceci dans un objectif d’optimisation de la condition physique par une réadaptation, un réentraînement, de l’éducation active et préventive et/ou de l’insertion sociale.



Les Acteurs autour du handicap en Martinique

Santé et handicap

- Agence Régionale de Santé Martinique (ARS)
- Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (MMPH)
- Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS)
- Associations d’aide et de soutien aux personnes en situation de handicap
- Association de Gestion du Fonds pour l’Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (Agefiph)
- France Travail / Cap Emploi

Sport et handicap

- Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et au Sport (DRAJES)
- Comité Régional Handisport de Martinique
- Ligue de Martinique du Sport Adapté
- Maisons Sport Santé (MSS)
- Association SAPHYR Martinique (Santé par l’Activité Physique Régulière)
- Association APASaM (Activité Physiques Adaptées Santé Martinique)

Etat des lieux de la pratique

Scolaire

Académie de Martinique
Constat rentrée 2023-2024-2025

Dispositif ULIS* dans le 1^{er} degré public (Pré-élémentaire et élémentaire)



Effectif élèves ULIS

235	239	276
2023	2024	2025



Nombre établissements concernés

38	38	39
2023	2024	2025

Dispositif ULIS* dans le 2^{ème} degré public (collège, lycée, Post-Bac)



Effectif élèves ULIS

553	570	605
2023	2024	2025



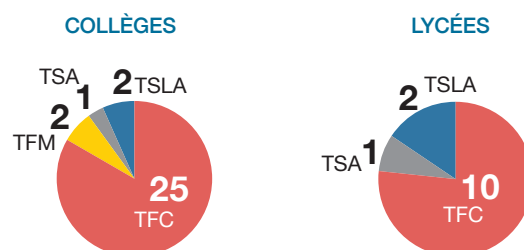
Nombre établissements concernés

nc	185	193
2023	2024	2025

Répartition des effectifs 2025 par type d'établissement



Répartition des types de handicaps accueillis par type d'établissements en 2025 en nombre d'établissement



* se lit : 25 collèges accueillent des ULIS TFC

Personnel Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH)



TYPES DE HANDICAPS ACCUEILLIS

- Trouble de la fonction cognitive (TFC)
- Trouble de la fonction motrice (TFM)
- Trouble de la fonction auditive (TFA)
- Trouble spécifique du langage et de l'apprentissage (TSLA)
- Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)
- Trouble du spectre autistique (TSA)
- Drépanocytose

* Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire

Cette partie de l'étude met en lumière des données sur la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap selon le type de structure accueillante.



La pratique à l'USEP

(Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

42 écoles publiques en 2024-2025 comportent une association sportive USEP soit **19% d'implantation** dans les écoles publiques

16% de l'effectif académique du premier degré : 4440 élèves dont 912 en préélémentaire et 3528 en élémentaire

73 enfants en situation de handicap } **1,6%** des enfants accueillis par l'USEP

Tous les enfants en situation de handicap présents dans les écoles bénéficient de la pratique organisée par l'USEP.

Types de handicap des élèves pratiquants

- TFC : **62** enfants
- TFM : **6** enfants
- TFA : **2** enfants
- TDAH : **1** enfant
- TSA : **1** enfant
- Drépanocytose : **1** enfant



La pratique à l'UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires)

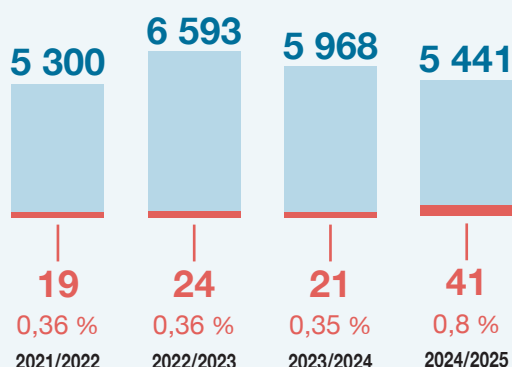
des élèves en situation de handicap en Martinique

2 types d'actions

- Compétitions de sport partagé où les élèves en situation de handicap concourent en équipe avec les élèves valides
- Actions ponctuelles proposées aux élèves porteurs de handicap

Nombre d'enfants licenciés par année dont nombre d'enfants en situation de handicap

A titre indicatif, **553 jeunes en situation de handicap** étaient scolarisés en **ULIS** dans les collèges de Martinique en 2023-2024, et **570** en 2024-2025.

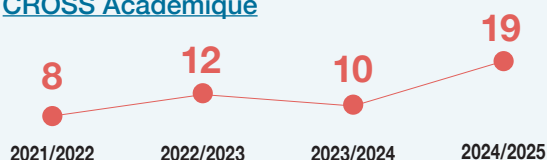


élèves licenciés UNSS

élèves en situation de handicap licenciés UNSS

Nombre d'enfants en situation de handicap ayant participé aux manifestations sportives

CROSS Académique



Journée nationale du sport scolaire



Jeux scolaires caribéens 2024



Championnat académique de Kayak

En 2023/2024 et en 2024/2025

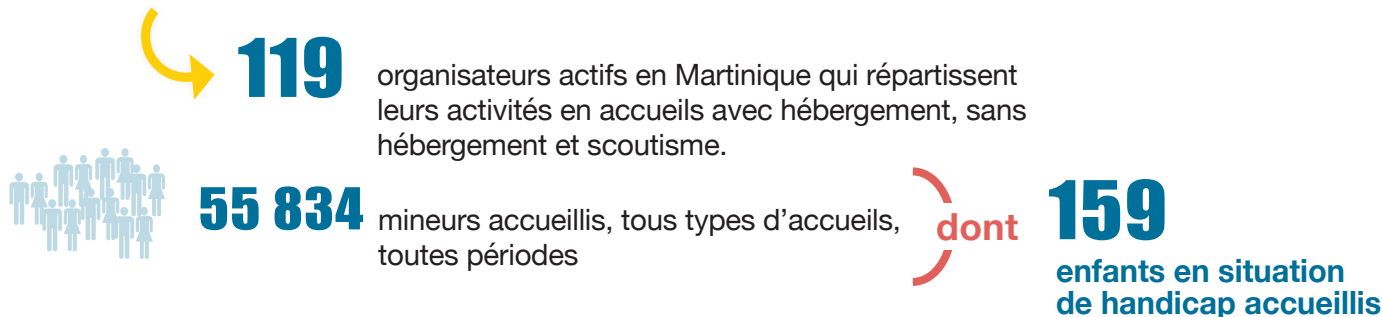


Accueils Collectifs de Mineurs

Structures organisatrice d'ACM accueillant des enfants en situation de handicap

DRAJES - Rapport d'activités 2024-2025

Année scolaire 2024-2025



Bien que l'étude recense 159 enfants en situation de handicap accueillis dans les ACM en Martinique, ce chiffre doit être interprété avec prudence. Il repose en effet sur les déclarations des organisateurs d'ACM, ce qui introduit un biais important : certains gestionnaires peuvent ne pas déclarer tous les enfants concernés, soit par méconnaissance du handicap, ou des procédures de déclaration, soit encore par choix organisationnel.

Ainsi, cette donnée ne reflète pas la réalité du terrain. Elle révèle surtout la difficulté structurelle à disposer d'une vision fiable et exhaustive de la fréquentation des enfants en situation de handicap dans les ACM.

Pour affiner l'analyse, il serait pertinent de mettre ce chiffre en perspective avec le nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés en Martinique, information qui permettrait de mesurer plus précisément le taux d'accès de ces enfants aux ACM et d'identifier les écarts éventuels entre le scolaire et le périscolaire ou extrascolaire.

Accueils de loisirs sans hébergement

Effectifs de mineurs déclarés



Accueils de loisirs avec hébergement

Effectifs de mineurs déclarés



Scoutisme

Effectifs de mineurs déclarés



QUE NOUS DISENT LES ORGANISATEURS

?

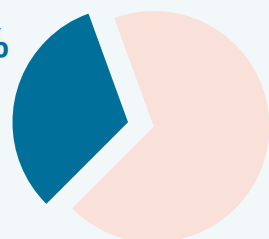
32 Collectivités Territoriales / CCAS / Services des Sports et Associations Culturelles et de Jeunesse ont répondu à notre questionnaire



proposent des activités physiques et sportives aux personnes en situation de handicap

(soit 11 structures)

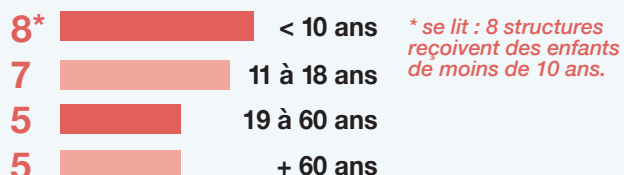
23%



Caractéristiques de l'offre de ces structures

réparties en nombre de structures

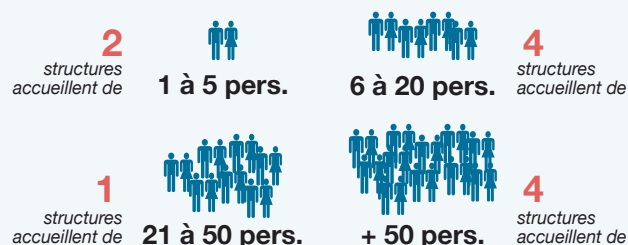
Catégories d'âge des publics accueillis



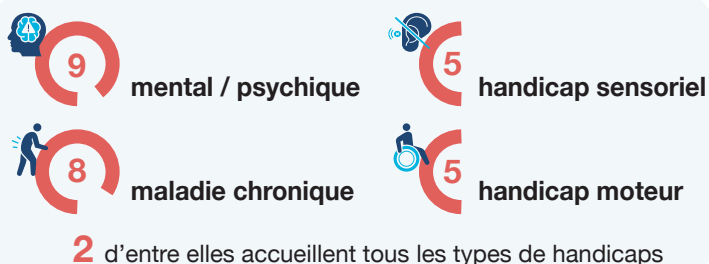
En général, on note que les structures accueillent au moins 2 tranches d'âges différentes.

3 d'entre elles accueillent toutes les tranches d'âges. (1 CCAS et 2 asso. culturelles)

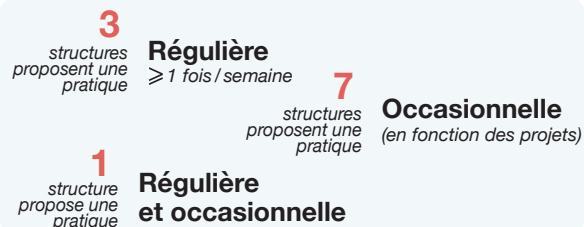
Volume de personnes accueillies



Types de handicaps



Fréquence de la pratique



Type d'activités pratiquées

3 structures proposent des Activités Physiques Adaptées



8 structures proposent des Activités Physiques Classiques



Associations Sportives

965

Associations sportives affiliées en Martinique en 2024

Associations affiliées aux Ligues Handisport et Sport Adapté en 2024

11

Associations affiliées à la Fédération Française de Handisport

1

Association affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté

En 2024 : 3 associations affiliée

Nombre de licenciés dans les Ligues Handisport et Sport Adapté en 2024

Handisport

130 137



54 55



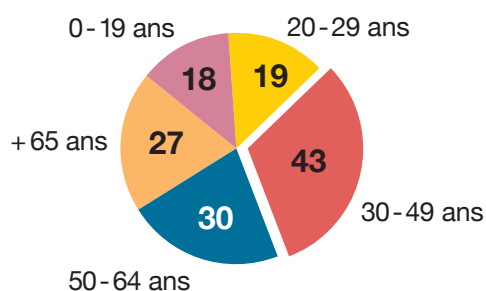
76 82

2023 2024

Part des femmes

40%

Répartition par âge en % en 2024



Sport adapté

15 15



2 3



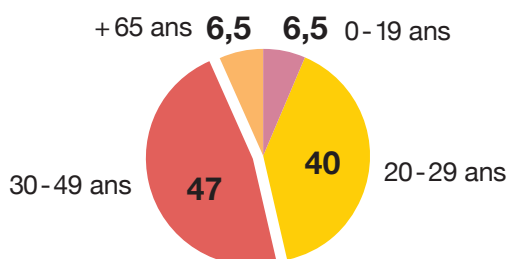
13 12

2023 2024

Part des femmes

20%

Répartition par âge en % en 2023



En 2025 : 26 licenciés
19 hommes
7 femmes

dont

3/4

des 12 structures sont situées dans le centre de l'île

Activités sportives proposées sur le territoire

Athlétisme - Aviron - Badminton
Basket fauteuil - Boccia - Boxe
Cécifoot - Cyclisme - Danse
Escalade - Escrime - Football
Judo - Musculation - Natation
Tennis de table - Tir à l'arc
Surf - Voile et activités nautiques

en gras, disciplines haut-niveau

A ces structures, s'ajoutent toutes celles qui proposent des activités adaptées aux personnes en situation de handicap grâce à la présence d'éducateurs sportifs formés et aux conventions signées avec plusieurs ligues sportives ou partenaires institutionnels (UNSS, Rectorat, MRP).

QUE NOUS DISENT LES ASSOCIATIONS ?

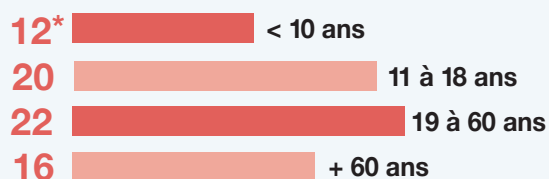
33 Associations sportives ont répondu à notre questionnaire



Caractéristiques de l'offre de ces structures

réparties en nombre de structures

Catégories d'âge des publics accueillis



La majorité des structures accueillent au moins 2 tranches d'âges différentes.

3 d'entre elles accueillent toutes les tranches d'âges.

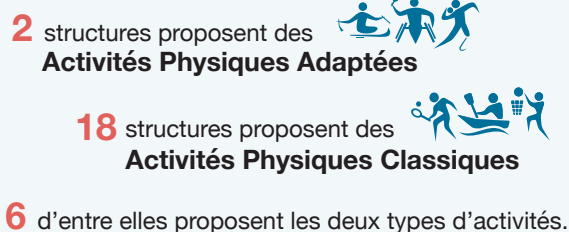
**se lit : 12 structures reçoivent des enfants de moins de 10 ans.*

Types de handicaps

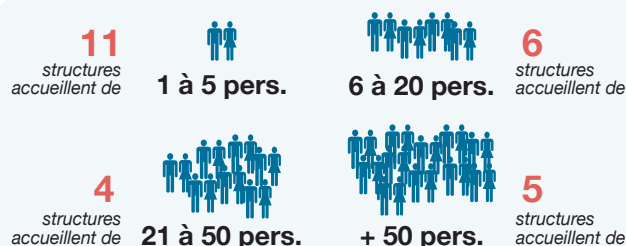


7 d'entre elles accueillent tous les types de handicaps

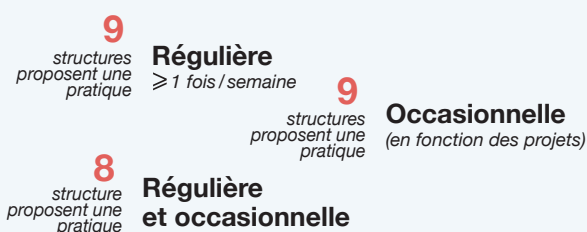
Type d'activités pratiquées



Volume de personnes accueillies



Fréquence de la pratique



Pass' Sport Jeunes en situation de handicap

Depuis le démarrage du dispositif, les jeunes de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'enfant handicapé (AEEH) et ceux de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), ont la possibilité de d'obtenir une aide pour l'inscription dans une structure sportive éligible.

En 2024 en Martinique, 16 bénéficiaires de l'AAH ont mobilisé l'aide du dispositif Pass'Sport.

Maisons Sport Santé

Dispositif lancé en 2019, cet outil de santé public permet aux personnes qui en ont le plus besoin de découvrir ou de renouer avec la pratique d'une activité physique et sportive et ainsi se donner plus de chances de rester en bonne santé tout au long de leur vie.

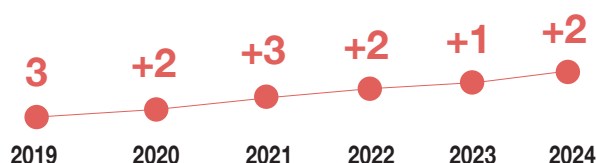
Elles sont ouvertes à tous les publics et particulièrement :

- aux personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps ;
- aux personnes souffrant d'affections de longue durée à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques ;
- aux personnes souffrant de maladies chroniques pour lesquelles l'activité physique et sportive est recommandée.

Le Ministère chargé des Sports apporte depuis 2022 un appui financier au fonctionnement de ces Maisons Sport Santé, passant de 69 000€ en 2022 à 182 520€ en 2025.

A celui-ci s'ajoutent les subventions mobilisées par les structures labellisées auprès de l'Agence Nationale du Sport sur des actions spécifiques éligibles au projet sportif territorial. En 2025, 4 structures ont bénéficié d'une enveloppe totale de 49 000€.

13 Maisons Sport Santé
en Martinique en 2025



Années de labellisation	Nbre de structures	Structures
2019	3	Institut Martiniquais du Sport / 2C2S / Handi Vie Access
2020	2	Réseau Sport Santé Martinique / Maison Sport-Santé du Nord
2021	3	UFOLEP Martinique / CODEP GV Martinique / AQUAFORM
2022	2	Jeunesse Sportive Franciscaine / Maison Sport Santé du Centre
2023	1	Santé Kow Bien
2024	2	Aqua&Ter Maison Sport Santé / SAPHYR

Le Sport sur Ordonnance

Le Décret du 1^{er} mars 2017 sur le Sport sur Ordonnance a clarifié les modalités de mise en place de cet accompagnement et identifié les professionnels qui peuvent prescrire et ceux qui peuvent encadrer. A ce titre, les éducateurs sportifs titulaires d'une licence ou d'un master STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé (APA-S) voient leurs prérogatives d'encadrement confirmées. Ils deviennent les interlocuteurs uniques du champ sportif pour encadrer les publics concernés par le sport sur ordonnance, les autres intervenants étant des professionnels du domaine médical ou de la santé (kinésithérapeutes, ...).

QUE NOUS DISENT LES MAISONS SPORT SANTÉ ?

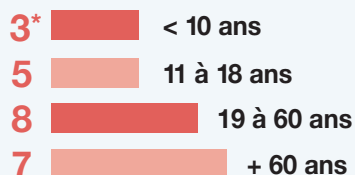
9 Maisons Sport Santé ont répondu à notre questionnaire



proposent des activités physiques et sportives aux personnes en situation de handicap

Caractéristiques de l'offre de ces structures réparties en nombre de structures

Catégories d'âge des publics accueillis



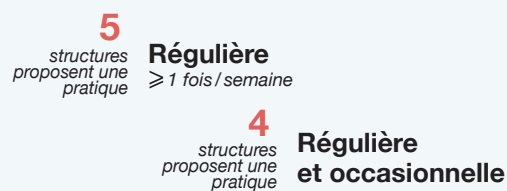
** se lit : 3 structures reçoivent des enfants de moins de 10 ans.*

1 structure accueille uniquement les personnes de plus de 60 ans.

Volume de personnes accueillies



Fréquence de la pratique

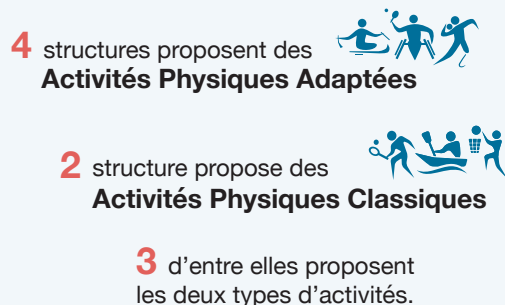


Types de handicaps



1 Maison Sport Santé répondante accueille des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Type d'activités pratiquées



Etablissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS)

1775 places installées dans les ESMS en Martinique en 2025 dans **40** structures

dont

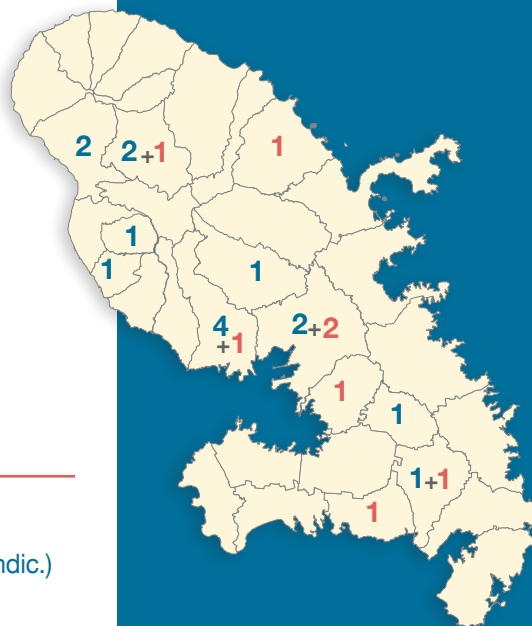
1256 places dans les **23 ESMS** concernés par la pratique d'activités physiques et sportives

Parmi ces ESMS, 12 structures ont un référent APAS ce qui représente un potentiel de **671 personnes en situation de handicap** pouvant profiter d'une pratique d'activités physiques et sportives encadrée, dont **425 enfants et 246 adultes**

Types de handicaps accueillis *en nbre de structures accueillantes*

- 7** Tous Types de Déficiences Pers.Handicap (sans autre indic.)
- 4** Troubles du spectre de l'autisme
- 4** Déficience intellectuelle
- 2** Polyhandicap
- 1** Handicap psychique
- 1** Déficience du Psychisme (Sans Autre Indication)
- 1** Déficience Grave du Psychisme
- 1** Cérébro lésés
- 1** Difficultés psychologiques avec troubles du comportement
- 1** Déficience Visuelle (Sans Autre Indication)

Cartographie des 23 structures ESMS avec APAS proposant de l'activité physique



On note que la côte atlantique et le sud caraïbe sont très peu dotés d'infrastructures pouvant proposer de l'activité physique aux publics en situation de handicap.

Etablissements recevant des adultes

Etablissements recevant des enfants

ESMS&CLUBS

Le Comité Paralympique et Sportif Français a initié en 2020 le programme intitulé ESMS&CLUBS. L'objet de cette action est simple : mettre en lien des clubs sportifs et des établissements médico-sociaux qui n'ont pas de contacts réguliers afin d'impulser des actions de découverte des pratiques parasportives et d'accompagner leur pérennisation. Trois grandes ambitions à court et moyen termes :

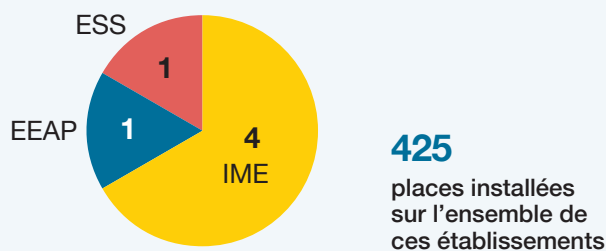
- Accroître et pérenniser le nombre de personnes relevant d'un ESMS pratiquant une activité sportive pérenne
- Favoriser les liens et interactions entre le milieu médico-social et les structures sportives fédérées afin de multiplier les passerelles
- Mieux intégrer le sport dans le projet d'accompagnement personnalisé des personnes accueillies en établissement

QUE NOUS DISENT LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

?

12 Etablissement Sociaux et Médico-sociaux ont répondu à une étude menée par l'ARS Martinique en 2024-2025

Etablissements* pour Enfants proposant des activités physiques et sportives



20% à 100%
de l'effectif des enfants accueillis participe aux activités physiques et sportives en fonction du jour et de l'activité

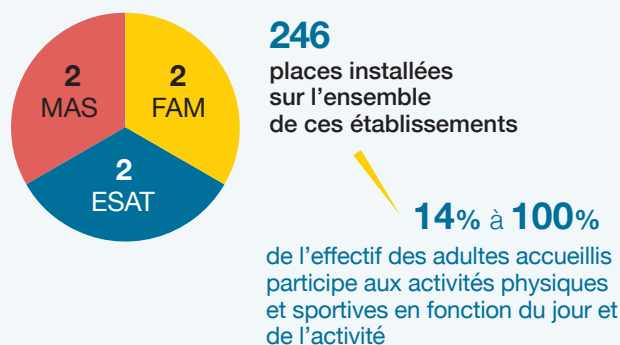
19 activités physiques et sportives différentes proposées
Au sein de chaque établissement, entre **3 à 12** activités différentes proposées

Partenariats extérieurs

Financement ARS pour **6** structures sur 7

1 structure (IME)
fait appel à des associations sportives extérieures (5 différentes)

Etablissements* pour Adultes proposant des activités physiques et sportives



3 établissements sur **6** ne proposent pas les activités à 100% de l'effectif (1 ESAT et 2 FAM)
Peu de participants aux activités aquatiques

9 activités physiques et sportives différentes proposées
Au sein de chaque établissement, entre **1 et 4** activités différentes sont proposées

Partenariats extérieurs

1 financement ARS

⚠ Pas de carte professionnelle à jour pour les encadrants de la structure (réfèrent sur le projet)

* IME : Institut Médico Educatif
EEAP : Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
ESS : Equipe de Suivi de la Scolarisation

* FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
MAS : Maison d'Accueil Spécialisé
ESAT : Etablissement et service d'aide à la personne

4

Accès à la pratique

Cette partie de l'étude met en lumière des données sur l'accès à la pratique traitées par thématiques : équipements, financements, encadrement et formation.

Équipements

ext. Data.sports - mai 2025

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées intègre l'accès au sport comme droit fondamental et un enjeu de plein exercice de la citoyenneté. Chaque personne doit pouvoir pratiquer l'activité sportive de son choix.



Équipements sportifs recensés en 2025 en Martinique

39,5%

des équipements sont déclarés accessibles aux personnes en situation de handicap



416
CAP NORD

44%

411
CACEM

37%

367
CAESM

37%

déclarés accessibles aux personnes en situation de handicap

Accessibilité par types de handicaps



398

sont accessibles
handicap moteur
uniquement



5

sont accessibles
handicap sensoriel
uniquement



69

sont accessibles
handicap moteur
et sensoriel



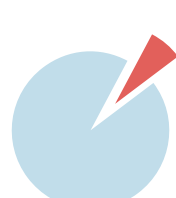
10% des établissements ont un
Accès complet au PMR
aire de jeux, vestiaires, sanitaires

Athlétisme, Tennis, Plateaux sportifs
Football, Natation

90%

des établissements ont au moins un
accès répartis en :

99% aires de jeu
15% vestiaires
11% sanitaires
3% tribunes
1% accueil
1% douches
1% accès cheminement



7% des établissements ont un
Accès complet aux handicaps
sensoriels
aire de jeux, vestiaires, sanitaires

Stade de Bonaro au Marin, Stade de Trenelle
à Rivière-Salée

93%

des établissements ont au moins un accès répartis en :

61% aires de jeu
7% vestiaires
5,5% sanitaires
3% tribunes
1% accès
cheminement

192 établissements ont réalisé
des gros travaux

dont 55 pour "inadaptation
aux attentes des usagers"



QUE NOUS DISENT LES STRUCTURES RÉPONDANTES SUR L'ACCÈS À LA PRATIQUE



44 Structures proposant de l'activité physique et sportive ont répondu sur les thématiques en lien avec le financement et la formation



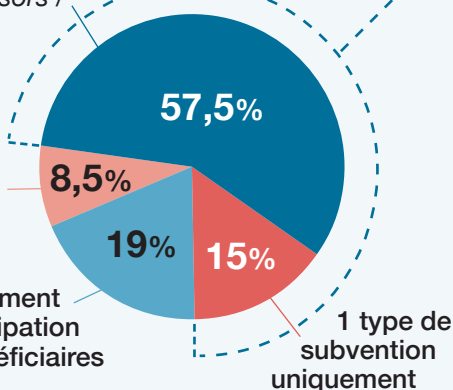
En terme de Financements

Mobilisés par la structure

Plusieurs aides cumulées
subventions / sponsors /
participation
des bénéficiaires

Aucune subvention
ou financement
extérieur

Uniquement
participation
des bénéficiaires



Financements mobilisés par ces 34 structures

- 62%** Subvention de projet
- 38%** Subvention de fonctionnement
- 23,5%** Subvention d'équipement
- 4,5%** Sponsoring / Mécénat / Partenariat Sport santé

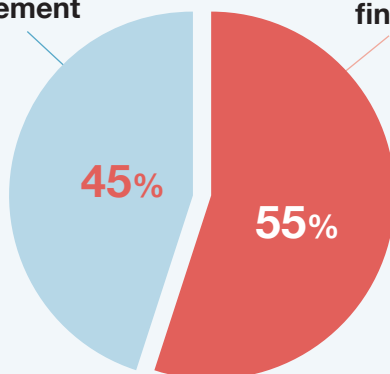
Montant des subventions accordées en 2024

- Mise en accessibilité des équipements
2 dossiers pour 67000€
- Maisons Sport Santé Fonctionnement
12 dossiers pour 85000€
- Subventions ANS Projet
11 dossiers pour 45500€

Mobilisés par les bénéficiaires

1 seul moyen
de financement

- 71 % Financement personnel uniquement
- 5 % Aide employeurs
- 9 % Aide CAF
- 5% Aide MMPH
- 5% Établissement scolaire
- 5% Institution accueil



Cumule de plusieurs
financements

(personnel + aides / plusieurs aides)

Types d'aides mobilisées

- Aide CAF (Tickets loisirs, Bons CAF)
- Pass Sport
- Aides individuelles MMPH
- Aides employeurs (CE, action sociale)
- Subventions
- Mutuelles / Sport sur ordonnance

4 structures proposent
des activités gratuites

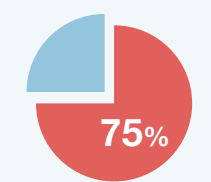
QUE NOUS DISENT LES STRUCTURES RÉPONDANTES SUR L'ACCÈS À LA PRATIQUE



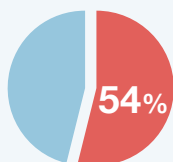
En termes d'Encadrement des pratiques



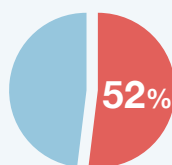
Les structures accueillant des personnes en situation de handicap mobilisent souvent plusieurs types d'encadrants



Maisons Sport Santé



Associations sportives



Accueils Collectifs de Mineurs

Types d'encadrants sollicités par les structures par nombre de structure

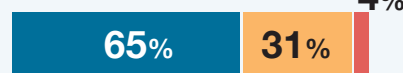
- Educateur sportif - 28
- Bénévole - 22
- Educateur sportif APAS - 11
- Educateur spécialisé du champ médico-social - 5
- Personnel médical ou paramédical - 5

23 structures font appel à leurs **bénévoles** pour l'encadrement des activités physiques et sportives.

→ **soit 88% des structures répondantes**

Encadrants internes ou externes à la structure

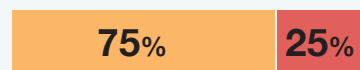
Associations sportives



Accueils Collectifs de Mineurs



Maisons sport santé



■ encadrant en interne
■ encadrant extérieur
■ encadrants en interne et extérieur

En termes de Formation de l'encadrement



75%

des structures déclarent que leurs encadrants ont une formation adaptée à l'accueil de ces publics



Typologie des formations

Formations HandiSport ou Sport Adapté

- **Handisport** : Qualification et spécialités handisport Escrime, plongée EH1 et EH2, Boxe française, CQH
- **Formations Fédérales Sport Santé** adaptées aux spécialités sportives : DE Tennis Santé, BF Natation santé



- **APAS (Activité Physique Adaptée et Santé)** : licences STAPS, Educateur sportif APAS
- **Educateur spécialisé** dans le cadre professionnel (Institut Médico Pédagogique)
- **Formations Spécifiques** accueil des enfants présentant des difficultés à expression et comportement, accueil des personnes en situation de handicap, Saphyr

Formations Sport

BPJEPS, DEES
BF2



QUE NOUS DISENT LES STRUCTURES RÉPONDANTES SUR LES FREINS

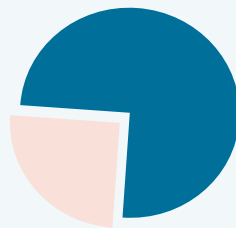


44 Structures proposant de l'activité physique et sportive se sont exprimées sur les freins à la mise en place



Freins à l'accès à la pratique

Dans l'organisation de la pratique au sein des structures



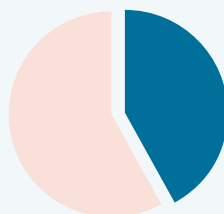
75%

ont exprimé des difficultés dans l'organisation de cette pratique

Certaines d'entre elles sont relevées de manière récurrente :

- 73%** financiers pour organiser les activités adaptées
- 61%** transport des personnes vers l'activité physique
- 45,5%** coût pour l'achat du matériel adapté
- 45,5%** encadrement (coût, qualification, disponibilité)
- 45,5%** accessibilité à la structure ou aux équipements
- 45,5%** organisationnels au niveau de la structure (horaires, emploi du temps, ...)

Dans l'accès à la pratique pour leurs bénéficiaires



42%

se sont exprimées sur les difficultés d'accès à la pratique pour leurs bénéficiaires

Certaines d'entre elles sont relevées de manière récurrente :

- 64%** déplacement des personnes vers l'activité physique
- 57%** financiers pour le paiement des activités
- 57%** manque d'information sur les bénéfices
- 36%** organisationnel pour les pratiquants
- 14%** accessibilité des équipements

QUE NOUS DISENT LES STRUCTURES RÉPONDANTES SUR LES BESOINS

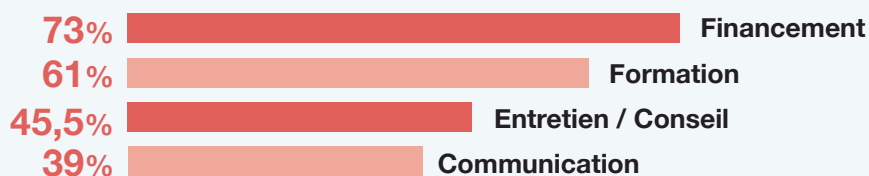
?



Besoins exprimés

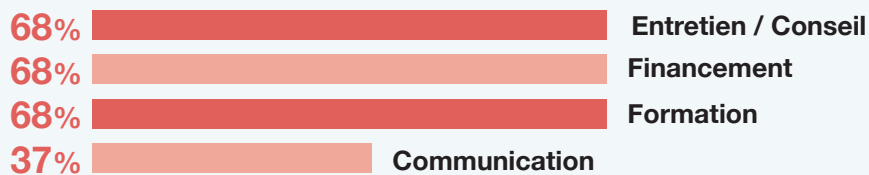
Par les structures proposant déjà de l'activité physique et sportives aux personnes en situation de handicap

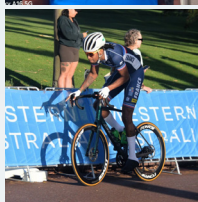
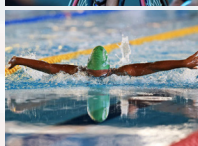
Formes d'accompagnement souhaitées



Par les structures ne proposant pas encore d'activité physique et sportives aux personnes en situation de handicap

Formes d'accompagnement souhaitées





PALMARÈS DES ATHLÈTES MARTINICAIS HANDISPORT

Yoan LAMART — Team BOULOGNE YANG-TING - Para-haltérophilie 2025

- Champion de France
- Champion du World Abilitysport Beach Games (Turquie), catégorie -80 kg
- Vice-champion de France

Mandy FRANCOIS ELIE — Issue du Foyal Club Handisport - Para-athlétisme Jeux Paralympiques Paris 2024

- 5^e - 100 m T37
- 5^e - 200 m T37
- 5^e - Saut en longueur T37
- Médaille de bronze - 200 m T37
- 4^e - 100 m T37

Jeux Paralympiques Tokyo 2021

- Médaille d'Or - 100 m T37
- Médaille d'Or - 200 m T37
- Médaille de Bronze - Relais universel

Jordan LUCE — Issu du Foyal Club Handisport - Basket Fauteuil Jeux Paralympiques Paris 2024

- 8^{ème} place

Isaa ANATOLE - Catégorie S10, Club Longvillier - Natation handisport Saison 2023-2024

- Médaille d'Argent - 200 4 nages
- Médaille de Bronze - 400 m NL
- Médaille d'Or - 100 m NL (championne de France jeune)
- Médaille d'Argent - 50 m NL
- Médaille d'Argent - 100 m dos
- Médaille d'Or - 100 m papillon (championne de France jeune)

Saison 2022-2023

- Médaille d'Or - 100 m NL (championne de France jeune)
- Médaille d'Or - 100 m papillon (championne de France jeune)
- Médaille d'Or - 400 m NL (championne de France jeune)

Thierry HENRI - Para-natation 2025

- Médaille d'Or - 100m brasse - Championnat de France Masters

PALMARÈS DES ATHLÈTES MARTINICAIS LIGUE SPORT ADAPTÉ

Josué HODEBOURG-RINNA - JSF - Para-cyclisme 2024

- Médaille d'Or - Coupe du monde - Australie

Paulo MARTIN - Para-athlétisme 2025

- Médaille d'Argent - 3000m - Championnat de France

5 Pistes de réflexion

Informations

Au niveau individuel

Campagne de sensibilisation, information, handiguide, ... :

- par rapport à l'existant : Handi'guide, ACM
- amélioration de la communication
- prise en compte des représentations des parents par rapport à la pratique physique : refus de pratique scolaire ou de loisirs

Au niveau des structures

• Incitation auprès des organismes à travailler sur une communication adaptée pour intéresser les publics "non captés" en mobilisant une démarche active vers la pratique dans des structures d'accueil.

Exemples :

- *Communication des Accueils Collectifs de Mineurs sur leur capacité à prendre en charge des enfants en situation de handicap et intégration de ces publics dans leur programme*
- *Communication des associations sportives lors de leur rentrée sportive sur la mise en place de créneaux spécifiques pour l'accueil des publics en situation de handicap*

Au niveau des organismes de santé

• Accompagnement du mouvement sportif local dans le développement du volet Sport Santé par des actions d'information afin de les encourager à répondre aux Appels à projet Sport Santé nationaux et régionaux et à intégrer cette dynamique dans leur projet associatif.

• Communication en collaboration avec les médecins sur les lieux de consultation (vidéos, flyers, ...). Sensibilisation des médecins à la prescription de l'activité physique adaptée pour certaines pathologies dans un cadre thérapeutique (médecins prescripteurs/conseil).

Formation

Pour rappel



éducateurs déclarés en 2025
dont la carte professionnelle est valide

ext. Data.sports - mai 2025

45

éducateurs Handisport / Sport adapté
déclarés dont la carte professionnelle est à jour



Un éducateur sportif est formé pour recevoir des personnes en situation de handicap physique.
Il est peu ou pas formé pour l'encadrement des personnes ayant des déficiences intellectuelles.

Au niveau des éducateurs

Il existe plusieurs accès à la formation

- Formations existantes (FF Handisport, FF Sport Adapté, Saphyr)
- Formations nouvelles adaptées au territoire
- Formations en lien avec la typologie du handicap



Formations dispensées par le Comité Régional Handisport

- 2021 : 2 sessions Abécédaire polyvalent - 20 participants
- 2022 : 1 session Handisport santé (FFH) - 11 participants
- 2022 : 1 session Abécédaire cécifoot - 4 participants

Les formations mises en place par le Comité Régional Handisport s'adressent aux éducateurs déjà titulaires d'un diplôme sportif. Elles permettent d'aborder de manière généraliste les problématiques liées aux handicaps et les modalités de prise en charge adaptées.

Cette primo information est complétée par des sessions spécifiques à une activité et s'organise en collaboration avec les cadres techniques spécialistes de la Fédération Française Handisport. Le module A est remplacé à partir de 2016 par l'Abécédaire polyvalent et depuis 2023 par la formation des Indispensables.

➡ **Développer l'offre de formation continue et spécifique pour les éducateurs sportifs**

Au niveau des structures

- Formation des dirigeants pour :
 - une orientation politique vers l'intégration des publics
 - une mobilisation des subventions de projet
- Financement de la formation des bénévoles
- Formation des agents périscolaires des Collectivités pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les temps périscolaires et ACM
- Déployer les actions des Maisons Sport Santé sur l'ensemble du territoire

Accessibilité

- des équipements : financement sur l'enveloppe PST ANS équipements sportifs
- des véhicules de transports : financement sur l'enveloppe PST ANS équipements sportifs
- des financements des projets associatifs : sur l'enveloppe PSF ANS
- des financements "Soutien à l'aide humaine dans le parasport" sur l'enveloppe ANS
- des financements individuels : Pass'Sport, Bons CAF, ...



Arrêté du 6 février 2025 portant modification des modalités de prise en charge de dispositifs médicaux et prestations associées pour la prise en charge des véhicules pour personnes en situation de handicap (VPH) aux titres I et IV de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale

Apartir du 1^{er} décembre 2025 les fauteuils spécifiques, les fauteuils dédiés à la pratique sportive ou encore les poussettes seront pris en charge par l'Assurance maladie.

Une évolution significative qui pourra sans doute faciliter l'accès à la pratique sportive aux personnes en fauteuil en leur offrant une aide financière non négligeable dans la prise en charge de leur équipement adapté la pratique sportive.

Continuité de Pratique

Temps scolaire / Hors temps scolaire - Temps captif / Hors temps captif

- Structuration d'une offre sportive favorisant la découverte et l'initiation sur les temps scolaires et extra-scolaires.
- Développement des partenariats entre les acteurs des différents temps de l'enfant et du jeune pour fluidifier l'accès à la pratique.
- **S'appuyer sur des conventions territoriales novatrices pour intégrer des nouveaux financeurs sur l'ensemble des domaines de vie et des âges**

Tourisme handisport

Pour proposer un axe de travail dépassant les problématiques des bénéficiaires du territoire pour intégrer les "extérieurs" tout en pariant sur des retombées intéressantes pour les personnes du territoire

Sport en entreprise

- Développement du Sport dans l'entreprise adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap qui travaillent ou cherchent un travail.
- Développement d'une offre sportive à l'attention des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi avec les prescripteurs (France Travail, Missions Locales) ou les organismes d'accompagnement (Agefiph, Cap Emploi, ...).

Sport Santé

- Soutient de la création et du développement d'une Maison Sport Santé par bassin de vie
- Investissement dans du matériel sportif adapté

Réseau

- Soutient aux logiques d'appartenance à un ou plusieurs réseaux.
- Accompagnement des structures d'accueil à diversifier leurs réseaux.

QUE NOUS DISENT LES STRUCTURES RÉPONDANTES SUR LES RÉSEAUX MOBILISÉS

?

Parmi les **44 structures** répondantes proposant de l'activité physique et sportive aux personnes en situation de handicap

↪ **33** appartiennent à un réseau sportif

soit **75%**

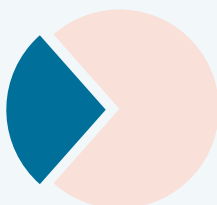


- 91 % Fédérations Sportives
- 33 % Réseau Maisons Sport Santé
- 15 % Réseau Saphyr

45% des structures cumulent plusieurs réseaux alors que 45% appartiennent uniquement au réseau d'une Fédération Sportive

↪ **12** appartiennent à un réseau médical ou paramédical

soit **27%**



Répartition entre des réseaux médicaux (centre hospitalier, médecins prescripteurs) et paramédicaux (maisons sport santé, maisons de santé pluriprofessionnelles)

Etude disponible en téléchargement sur
www.sport-martinique.fr
onglet "Vie du Territoire / études"

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Mickaël BOUCHER

RÉDACTION

Véronique FLAMAND

Céline PELLET

INFOGRAPHIE

Céline PELLET